



JANVIER 2020

**Mairie**

16, Route des Grands Crus

21220 BROCHON

☎ 03 80 52 46 35

☎ 03 80 52 26 18

✉ mairiedebrochon@wanadoo.fr

🌐 www.brochon.fr

Info mairie

**Collecte sapins de Noël –Saint-Vincent–
En cas de neige – Réserve – déchèterie – Travaux mairie.**

- **Collecte sapins de Noël** : la municipalité vous propose de collecter votre arbre de Noël. Si vous le souhaitez, vous pourrez le déposer sur votre trottoir le mercredi 15 janvier au matin.

- **Saint- Vincent tournante à GEVREY-CHAMBERTIN :**

Les 25 et 26 janvier 2020

Comme la circulation sera **filtrée**, pour accéder à Brochon, la seule solution sera de passer par FIXIN. Le passe ci-joint vous sera nécessaire.
En cas de besoin d'un passe supplémentaire, veuillez vous adresser à la mairie aux heures d'ouverture.

- **En cas de neige** : afin de faciliter le passage de la déneigeuse, il vous est demandé de respecter la réglementation en vigueur concernant le stationnement...en particulier, rue du 8 mai, rue du Rapiot, rue de Lavaut, place Joliot de Crébillon et impasse de la Coutreuil.
 - *S'il neige, on déneige, à condition de pouvoir passer !*
- **Réserve naturelle** : la deuxième phase de restauration des pelouses de Brochon aura lieu du 20 au 31 janvier 2020. Elle consistera en un broyage de zones arbustives et de pelouses. Les produits de broyages seront exportés et un pâturage sera mis en place pour entretenir la zone.
- **Déchèterie** : en plus des horaires habituels, la déchèterie sera ouverte le **MARDI** matin de 8 :30 à 12 :00
- **TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE :**
la mairie sera exceptionnellement fermée du 6 au 13 janvier inclus pour cause de déménagement. Elle sera transférée aux ateliers municipaux pendant ces travaux : chemin de Saule (vers la déchèterie) à partir du 14 janvier et pour une durée prévue de 6 mois.

**Samedi 11 janvier 2020 – 19h00
Caveau Municipal
Vœux du Maire**

Monsieur le Maire et l'équipe municipale vous rappellent qu'ils vous attendent nombreux à la traditionnelle cérémonie des vœux.

ERRATUM : Samedi 11 janvier et non vendredi 10 janvier comme annoncé dans Les Échos de l'Éolienne de décembre 2019 (n°142).



Samedi 18 et dimanche 19 janvier Château Stephen Liégeard

A l'occasion de la Saint-Vincent, les viticulteurs de la Société Vigneronne de Brochon honorent leur Saint et invitent les Brochonnaises et Brochonnais à participer, suivant le programme ci-après :

Samedi 18 à 17:00

Rassemblement au château des membres de la société et de ses sympathisants.



18 :00

Grand Messe en l'église de Brochon avec la participation musicale du Rallye Brochonnais.

Dimanche 19 à 11 :00

Cortège au château, et réception des Brochonnaises et Brochonnais par Madame Caroline LIPPE et Monsieur Julien BOILEAU qui auront la garde de Saint-Vincent pour cette année 2020.

Dimanche 26 janvier

Ouverture exceptionnelle du restaurant la Table d'Eole

menu spécial Saint-Vincent 40 euros sur réservation

A partir du 7 février, 18:30, les vendredis soir

Food truck "La marmotte" sur le parking du lycée

Jeudi 6 février : 15h30 Espace Chambertin

Une collecte de sang est organisée par l'établissement Français du Sang de 15h30 à 19h00.



Les notes vertes : une nouvelle association

Il s'agit d'ateliers d'éveil musical pour les enfants de 3 à 6 ans en partenariat avec *bulles de sons 21* www.bullesdesons21.fr
Début des activités les 7 et 10 janvier respectivement à Brochon pour les 3-4 ans et à Fixin pour les 5-6 ans.

Contact

Marie : 06.86.13.24.44

Mail : lesnotesvertes21@gmail.com

Samedi 8 février – 18h30

La Traversée des Hautes-Côtes-de-Nuits

L'Association Sportive du Lycée Stephen Liégeard organise une course pédestre nocturne « **La Traversée des Hautes-Côtes-de-Nuits** », parrainée par la Municipalité de Brochon.

Contacts organisation <http://lyc21-liegeard.ac-dijon.fr>



Arrêté Municipal n° 68-2019

Le **8 Février 2020** afin de faciliter le bon déroulement de la **course nocturne** « **La Traversée des Hautes-Côtes-de-Nuits** » prévue de *17 heures 30 à 23 heures 30*, la circulation et le stationnement sur la chaussée de tout véhicule à moteur sera interdite sur l'itinéraire suivant : rue Stephen Liégeard, route des Grands Crus, rue de Fontenotte, rue de Lavaut, rue du Tilleul, rue de la Ruotte et rue de la Chaniose.